

Bi-mensuel romand
N° 7 13 février 1964

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Dans les prochains numéros:

- Le néo-capitalisme en Suisse
- Les prétendues cités-satellites dans le district de Nyon
- Littérature romande: critique de la thèse de Berchtold
- Publicité et T. V.
- La parole aux ouvriers (2)

Le N° 8 sortira de presse le jeudi 27 février 1964

Economie surchauffée Politique surgelée

On a consulté

Le Conseil fédéral en surchauffe vient de décider de ne plus assister aux réceptions diplomatiques; enfin de la politique conjoncturelle! Il faut ajouter pour expliquer cette ascèse subite que le Conseil fédéral avait organisé, tout le mois de janvier durant, autant de dîners qu'il y a en Suisse d'associations économiques importantes, assez flattées d'être reçues; on leur faisait comprendre que quelques groupements moins puissants ou minoritaires n'auraient pas le même honneur. L'accord s'est donc fait entre la poire et le fromage sur les mesures « courageuses » du Conseil fédéral. Vraiment le système des consultations fonctionne souverainement dans notre pays. Les parlementaires, eux, marchandent. L'entrée en matière a passé facilement le cap de la commission du Conseil national qui examine ce projet en priorité. Donc, une fois dans le vif du sujet, les commissaires, au nom des intérêts supérieurs du pays, discutent ferme pour savoir si l'on aura le droit de construire, quand même, des stations d'essence.

Quelques lacunes

Politique conjoncturelle. Soit. Mais alors:

- où sont les mesures fiscales qui tiennent compte de notre situation? A juste titre, on a pu demander que l'épargne soit encouragée (l'épargne soulage la consommation et finance les investissements). Mais une fiscalité renforcée sur les gros revenus a une valeur antiinflationniste. Or, récemment, le Conseil fédéral a décidé le contraire: un dégrèvement fiscal qui avantageait les gros revenus;
- où sont les mesures douanières? Non seulement une manipulation des droits de douane permettrait d'abaisser le coût de la vie, mais encore de soumettre à une concurrence internationale plus vive des secteurs de notre économie qui abusent de la surchauffe;
- où sont les mesures anticartels? Ne serait-ce que dans le seul secteur de la construction, ne devient-il pas nécessaire de surveiller le mécanisme de la formation des prix?
- où est-il question de l'étalement des dépenses militaires, qui sont inflationnistes au premier chef?

D'après les renseignements donnés à la presse par le conseiller national Weber, qui préside la commission, plusieurs de ces questions ont été soulevées lors du débat. Elles n'ont rien de révolutionnaire, en effet; elles sont dans la ligne d'un néo-libéralisme économique soucieux de faire jouer sagement une

économie de marché. Or même cela, qui est pratiqué chez nos voisins, est impossible chez nous. A ces commissaires, il sera facile de faire remarquer que leurs propositions ne peuvent être retenues parce que leur mise à l'étude, parce que leur entrée en vigueur exigeraient de trop longs délais. C'est parce que nous ne disposons pas de cette gamme de moyens d'intervention, qui permettent à la plupart des Etats modernes d'agir doucement sur l'économie, que l'intervention qui porte exclusivement sur la construction apparaît brutalement dirigiste.

Y a-t-il une politique de rechange?

Même si la Confédération appliquait une politique conjoncturelle souple et complète, il n'y aurait pas lieu encore de se déclarer satisfait. Parce que les questions fondamentales ne sont pas posées, et encore moins résolues.

Aucun dispositif, à cette occasion psychologiquement favorable, n'est mis en place pour étudier et prévoir l'expansion économique de notre pays. Aucune définition des besoins prioritaires envisagés à long terme. C'est toujours le silence sur le problème de l'intégration de la main-d'œuvre étrangère. Rien pour stimuler l'économie des régions les moins favorisées du pays.

Au stade actuel de l'absence de débat, l'impression dominante est que le civisme en Suisse consiste à ne jamais contrarier, même de loin, nos autorités, à rechercher l'efficacité immédiate, à fermer toute discussion d'idées et de remise en question.

Les mesures contre la surchauffe devraient pourtant être l'occasion unique d'instituer un débat fondamental: battre en brèche le libéralisme cartellisé de l'économie suisse.

Qui s'y risquera?

On se le demande quand on ne voit se dresser aucune forte opposition de gauche contre la politique économique actuelle. Certes, les mesures contre la surchauffe sont nécessaires; certes, il faut aller vite; certes, il n'est peut-être pas possible, faute de temps, de faire mieux; mais est-ce une raison pour dire oui sans condition? Or, la condition sine qua non est que soit mis en place, pendant le délai d'application des mesures aujourd'hui envisagées (un ou deux ans), un Commissariat au Plan. Deux ans ne seront pas de trop pour roder une équipe, qui devrait définir les choix qu'exige notre croissance économique.

Il faut d'abord forger l'outil. Exiger la création d'un Commissariat, c'est un minimum; il peut être obtenu. A défaut de le vouloir, cela signifierait qu'il n'y a pas en Suisse l'amorce d'une politique de rechange.

Le grand obscurcissement de Roger Knockmann

Le 27 février, à 20 h. 30, les Suisses diront, en éteignant leurs lampes, s'ils approuvent la grande idée du règne.

Rectification: Le 27 février, à 20 h. 30, les Suisses diront, en laissant leurs lampes allumées, s'ils approuvent la grande idée du règne. En effet, les organisateurs ont décidé de compter en leur faveur les abstentionnistes.

Il ne suffit pas d'avoir une grande idée. Les idées géniales, ça court les rues. Les idées banales aussi, d'ailleurs. Cette idée, il faut la faire entrer dans les faits. Comment? Grâce à la radio? Oui, c'est un bon véhicule, mais ça ne suffit pas. La T. V.? idem. Non, il faut avoir de surcroît le génie de la présentation et de la mise en scène collective. Par exemple cette lumineuse idée d'illumination.

Eh bien! « Domaine public » a retrouvé la genèse de la nuit du 27 février 1964.

Le point de départ, c'est Knock, le docteur Knock. Nul n'ignore que ce personnage fameux a découvert le premier la clé de voûte de la publicité moderne: faire ressentir à quiconque ce qu'il n'éprouve pas, ou, toutes choses étant équivalentes, faire éprouver à quiconque ce qu'il ne ressent pas. Ayant reconnu l'efficacité de sa méthode, Knock, un jour, ne put devant son prédécesseur résister à un mouvement d'orgueil. Sur le balcon de sa demeure, il lui fit découvrir le pays illuminé et obscurci selon les exigences de sa volonté.

Telle est la source. Qu'on juge sur pièces. Nous citons: acte III, scène VI.

« Regardez un peu ici, docteur Parpalaid. Vous connaissez la vue qu'on a de cette fenêtre... Tout là-bas, le mont Alègre marque les bornes du canton. Les villages de Mesclat et de Trébures s'aperçoivent à

(Suite en page 2)

gauche; et si, de ce côté, les maisons de Saint-Maurice (région française sous-développée, ne pas confondre avec Saint-Maurice, Suisse, ou Saint-Moritz, centre de tourisme social, en Suisse également. - Réd.) ne faisaient pas une espèce de renflement, ce sont tous les hameaux de la vallée que nous aurions en enfilade... C'est un paysage rude, à peine humain, que vous contemplez. Aujourd'hui, je vous le donne tout imprégné de médecine, animé et parcouru par le feu souterrain de notre art. La première fois que je me suis planté ici, au lendemain de mon arrivée, je n'étais pas trop fier; je sentais que ma présence ne pesait pas lourd. Ce vaste terroir se passait insolemment de moi et de mes pareils. Mais maintenant, j'ai autant d'aise à me trouver ici qu'à son clavier l'organiste des grandes orgues...

» La nuit, c'est encore plus beau, car il y a les lumières. Et presque toutes les lumières sont à moi. Les non-malades dorment dans les ténèbres. Ils sont supprimés. Mais les malades ont gardé leur veilleuse ou leur lampe. Tout ce qui reste en marge de la médecine, la nuit m'en débarrasse, m'en dérobe l'agacement et le défi. Le canton fait place à une sorte de firmament dont je suis le créateur continu. Songez que, dans quelques instants, il va sonner dix heures, c'est la deuxième prise de température rectale, et que, dans quelques instants, deux cent cinquante thermomètres vont pénétrer à la fois... »

Et le 27 février, à 20 h. 30, combien?

Travail d'équipe: un précédent dans la presse romande

Dans les réactions glanées parmi nos abonnés, le regret de ne pas trouver de signature au bas de chaque article revient encore de temps à autre. Nous nous sommes expliqués dans notre numéro 1, en précisant que le contenu de chaque numéro est discuté en équipe, et parfois remanié par l'un ou l'autre des cosignataires.

Il y a un précédent dans l'histoire de notre presse romande. De 1937 à 1939, pour combattre l'influence nazie et fasciste des « fronts » créés par Fonjallaz et Géo Oltramare et l'influence soviétique aussi, alimentée dans les milieux ouvriers par Léon Nicole, le bi-mensuel « Chez nous » fut lancé et diffusé pendant près de deux ans. Chaque quinzaine, ce périodique d'obédience syndicale et coopérative avant tout, fut distribué gratuitement dans 200 000 ménages de Suisse romande, le nombre des abonnés payants n'ayant jamais dépassé quelques milliers.

Des sept collaborateurs réguliers — et bénévoles — formant l'équipe rédactionnelle proprement dite, il ne doit, à notre connaissance, rester que deux survivants. L'un d'eux nous apprend qu'alors déjà l'anonimat apparent du périodique surprenait des lecteurs qui revinrent plusieurs fois à la charge. A quoi l'éditeur de « Chez nous » répondit en ces termes: « Nous n'avons pas manqué de poser, ou mieux de

reposer la question à l'équipe de nos collaborateurs, ouvriers, paysans, fonctionnaires, intellectuels des milieux les plus divers. Nos amis, tout disposés à donner leurs noms quand on voudra, n'ont pas manqué de répondre avec pertinence:

» Signer des articles, mais c'est précisément aller contre l'esprit d'équipe dont le pays a besoin. C'est recréer des chapelles autour de petites personnes. On a déjà bien trop souffert, en terre romande, de tous ces petits chefs étalant prétentieusement leurs noms à toutes les colonnes de leurs petits journaux pour mieux faire massacrer les petites tribus qui les suivent. Ce que nous avons voulu en collaborant à « Chez nous », c'est exposer des idées à nos concitoyens pour qu'ils les examinent avec leur propre tête, en ayant uniquement en vue l'intérêt bien compris de tous.

» Nos collaborateurs n'ont-ils pas raison? Pour nous unir vraiment, l'idée, l'affection commune pour le Pays, pour l'Humanité, ne valent-elles pas toutes les signatures d'hommes dont on serait amené à discuter surtout l'idéologie personnelle? »

Telle était le ton et la justification en 1937. Cela valait la peine d'être rappelé. Dans notre prochain numéro, où nous pensons par exception publier un article signé, nous reviendrons sur ce sujet.

Encore la censure: un coup de poing vaut mieux qu'un baiser...

Après avoir montré comment le réseau des censures constituait le reflet grossi de tous les conformismes (« Domaine public » N° 6), M. Buache analyse aujourd'hui les divers motifs qui poussent les censures à intervenir, pour porter ensuite l'accent sur la responsabilité de ceux qui organisent la distribution et l'exploitation des films.

Cachez ce sein...

« **Domaine public** »: Quels sont les tabous auxquels s'accrochent les censeurs? La présentation de la nudité sur l'écran...

Freddy Buache: Les pays réagissent de manière différente. Les uns laissent passer le strip-tease jusqu'au bout; d'autres préfèrent les couper ou même refusent toute allusion. Le Canada, particulièrement prude, n'admet pas les ballets des Folies-Bergère cinématographiés à moins qu'on ne mette des soutiens-gorge aux demoiselles. Ce qui oblige les producteurs à tourner des scènes en version canadienne pour certains films.

D. p.: Il y a, en pré-censure, le code américain de la décence qui est extrêmement strict. On ne voit jamais un sein dans un film américain.

F. B.: C'est ce qu'on appelle le code « Hays » qui prévoit toute une série de situations protocolées: la longueur des baisers, pas de personnes non mariées dans la même couche. Ce code est revu, corrigé et renforcé en Espagne où l'on va jusqu'à transformer des amants de version originale en frère et sœur ou neveu et nièce, ce qui donne, paraît-il, plus de chasteté aux baisers! Quant à nos censeurs romands, chacun sait qu'ils montrent une certaine rigueur à l'égard des seins... à condition qu'ils soient blancs. Les beaux seins noirs des documentaires tournés dans les tribus africaines nous restent généralement octroyés. Irons-nous, dès lors, jusqu'à suggérer que le racisme n'est pas loin?

Violence et raison d'Etat

D. p.: Parlons de la censure pour actes de violence.

F. B.: Les censeurs sont très sensibles aux coups de pistolets, aux coups de couteaux; beaucoup moins aux coups de poings. Curieusement, on fait des discriminations entre diverses formes de violence. Pour

des enfants, on laisse passer des films d'une extrême brutalité parce qu'ils sont situés dans des régions lointaines ou parce qu'ils se déroulent à des époques historiques.

D. p.: En effet. Les habitués de la télévision française savent bien que l'émission « La séquence du jeune spectateur », qui passe chaque jeudi avant 13 heures, ne manque pas de présenter des scènes d'une rare violence. Ce qui est un comble. Mais, à part le sexe et le coup de poing, n'y a-t-il pas d'autres raisons qu'invoque la censure?

F. B.: En Suisse, la pornographie et la politique sont laissées à l'attention de la censure fédérale. Les critères d'appréciation sont très subjectifs et, finalement, presque tous les films ont, qu'ils le veuillent ou non, une signification politique. La censure fédérale traque souvent les films qui pourraient mettre en question l'honneur d'un chef d'Etat étranger.

D. p.: Etant donné que cette censure est assez unilatérale, un film antirouge est rarement interdit; mais on ne permet pas la moindre attaque antiaméricaine ou antifrançaise.

Mais, n'est-il pas possible — nous revenons un peu en arrière — à un spectateur averti de distinguer les cas où la violence, l'érotisme, la frivolité méritent d'être vus? Cela peut être « une belle chose ».

F. B.: Tout est dans la manière, le contexte. La violence et l'érotisme n'apparaissent souvent dans un film que dans une intention purement commerciale et cela vire à la vulgarité. Un cinéaste qui connaît son art et n'agit pas en fonction du bénéfice financier peut être justifié dans son choix. Il n'en demeure pas moins que les censeurs font preuve de plus de complaisance à l'égard de la violence qu'à l'égard de l'amour. On montre celui qui a reçu des coups se tordant; on a tendance à supprimer une scène d'amour même assez pure.

Eviter les vrais problèmes

D. p.: Les censeurs ont sans doute évolué dans le même sens que le public, car on ne peut freiner l'évolution des mœurs. Quelles sont leurs tendances actuelles?

F. B.: Dans le monde entier, il y a actuellement un autoritarisme évident. Les pays très libres ne sont pas nombreux et je ne pourrais même pas en indiquer un seul! Il y a peut-être une plus grande liberté

sur le plan de la frivolité, mais non sur celui des idées. On peut se permettre des allusions osées et grivoises. Mais quelle sévérité quand on touche à l'essentiel. Il est assez curieux de constater que des régimes très autoritaires, l'Allemagne nazie entre autres, ont produit des séries de films de comédies très, très légères. Il était plus indiqué de donner au public des comédies qui le distraient du quotidien plutôt que de lui montrer sur l'écran les vrais problèmes du pays. Le cinéma mussolinien a soutenu la série des « téléphones blancs » où l'on exhibait quelques drames de cœur; c'était une façon de noyer les véritables questions sociales de l'Italie de l'époque. En régime stalinien, par contre, ce n'était pas du côté de la frivolité que l'accent était porté, certes non, mais du côté d'un certain héroïsme, d'un courage monolithique qui lui aussi permettait de fuir le réel.

La grande misère du cinéma pour enfants

D. p.: Tout à l'heure, nous avons esquissé le problème par rapport à la jeunesse. Que pouvez-vous encore dire à ce propos?

F. B.: Si l'on regarde la programmation des salles, on constate que, dans notre pays, les films pour enfants sont rares. J'ai constaté avec stupéfaction que, plusieurs dimanches, à Lausanne, il n'y avait pas de films pour les moins de 16 ans. Que font les enfants de 14 ans qui ont vraiment envie d'aller au cinéma? On les pousse à se camoufler! Il faut avouer que, dans le monde, la production des films spécialement destinés aux enfants, c'est-à-dire psychologiquement étudiés en vue de leur mentalité, est très faible. Les films qu'on leur montre ne sont pas réalisés pour eux, mais pour des adultes et l'on considère simplement qu'ils ne contiennent rien qui puisse les choquer. Or, sous ce prétexte fort subjectif, on autorise des films d'aventures qui peuvent traumatiser leur sensibilité. Ce qui est également le cas dans les dessins animés qui ne sont en aucune façon faits pour les enfants. Les dessins animés américains, en particulier, ne le sont que pour les Américains adultes.

Pour une étude du marché du cinéma

D. p.: Vous signalez la rareté des programmes pour enfants. Mais, sur un plan plus général, l'organisation commerciale de la distribution et de l'exploitation des

Syndicalisme étudiant et Bal de l'Entraide

Au moment où « Domaine public » consacrait une page au syndicalisme étudiant, se déroulait à Lausanne le Bal de l'Entraide avec participation de la bonne société locale et le patronage des personnalités du régime. Un assistant de l'Université nous adresse une protestation qui mérite publication:

Voilà qu'il est à nouveau question du syndicalisme des étudiants. Vieille question qui n'a l'air de faire son chemin que fort lentement. Il y a dix ans déjà, l'AGE se la posait, du moins quand les éléments de gauche étaient au « pouvoir ». Puis la droite revenait et il n'en était plus question. Et nous en sommes toujours au Bal de l'Entraide.

Les étudiants ne sont pas contents. Et ils ont de bonnes raisons de ne pas l'être. Tous sont d'accord sur les sujets à réformer: il n'est que de lire leurs « Voix Universitaires » et de se souvenir d'une manifestation de rue à Lausanne: des bourses, des auditoires, des « piaules », des repas à 1 fr. 30 comme à Paris.

Qui est responsable de cet état de fait catastrophique? Evidemment le peuple suisse en général, qui s'en fout. Mais nos autorités en particulier qui ont laissé se pourrir une situation maintenant catastrophique. Croyez-vous que les étudiants en veuillent à nos autorités: pas le moins du monde. Quelques-uns d'entre eux constituent le comité de patronage du bal: Chaudet, Bonvin, Oguey, etc... Si vous pensez que ces gens sont responsables, pourquoi les invitez-vous à vos petites fêtes: pour leur donner bonne conscience?

Ce que les étudiants suisses ne veulent pas, c'est payer le prix d'une socialisation des études. On voudrait bien obtenir des repas à 1 fr. 30, comme à Paris, en oubliant totalement la lutte que les étudiants français ont menée pour obtenir ces résultats. Au lieu de se constituer en un corps efficace, les étudiants suisses restent aux méthodes du XIX^e siècle: les ventes de charité, les bals. On fait l'aumône, on fait la quête. A quand les séances de couture: ça rapporte... pour vos pauvres.

B.

Il y aurait aussi une autre question à poser: Est-ce que le bénéfice est en rapport avec l'effort fourni et les frais engagés?

Public relations et politesse chinoise

L'information et la propagande chinoises s'organisent. Nous avons notamment reçu cette lettre. Sur un thème connu, elle est rédigée avec un tel souci de bien faire, sans flagornerie, que le marxisme-léninisme ne doit pas avoir effacé tout héritage de l'exquise et mandarine politesse chinoise:

Cher ami,

Conformément à votre demande / à la demande de votre ami, nous vous avons inscrit un abonnement à « Pékin Information ». Nous sommes vraiment heureux d'avoir l'occasion de mettre notre service à votre disposition.

Afin de fêter l'établissement de relations entre vous et notre maison, nous vous envoyons par poste séparée un agenda de poche contenant des données essentielles sur la Chine. Veuillez le garder comme souvenir.

D'autre part, nous vous avons aussi adressé, joint à l'agenda, un calendrier agrémenté de vingt-quatre reproductions de peintures chinoises dans le style traditionnel, en pensant que vous l'aimerez.

Nous espérons que vous nous confirmerez la réception de ces deux cadeaux.

Afin de permettre aux lecteurs de recevoir dans les meilleurs délais chaque numéro de la revue, nous faisons toujours l'emballage et l'envoi par avion de la revue le jour même de sa publication. En même temps, afin de satisfaire l'intérêt des lecteurs pour les timbres-poste chinois, nous affranchissons nos envois de la revue avec des timbres-poste, tous les deux ou trois numéros, sans épargner le travail supplémentaire que cela nous apporte. Voilà les efforts modestes que nous faisons pour assurer aux lecteurs un service des plus satisfaisants. Toutefois, nous trouvons quand même que tout cela est loin d'être suffisant et que nous devons faire de plus grands efforts encore pour être à la hauteur de notre tâche. Nous espérons bien que vous nous prêterez continuellement votre assistance à cet égard, en nous faisant souvent part de vos remarques et observations, ainsi que de vos propositions sur notre travail, que nous apprécierons en toute circonstance. Nous espérons aussi que vous nous indiquerez de temps en temps l'adresse de personnes à qui nous pourrions envoyer des exemplaires spécimens de la revue. Naturellement, si vous pouviez faire des abonnés à la revue pour notre compte, nous ne vous en serions que plus reconnaissants.

Nous vous prions d'agréer, cher ami, nos salutations amicales.

Guozi Shudian
Service des abonnements
« Pékin Information »

et autres digressions sur le cinéma

films ne limite-t-elle pas le choix des programmes offerts au public? Que pensez-vous de l'opinion « Les gens n'ont que les films qu'ils méritent »? N'est-ce pas un peu simpliste?

F. B.: Une statistique toute bête: Les films présentés au public lausannois sont au nombre de 220 en gros par an; 200 viennent d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne ou d'Italie. A peine 20 viennent d'ailleurs: un film japonais, un film indien, un ou deux suédois, un polonais ou un russe. C'est tout de même une drôle de façon de faire le pâté: un cheval, une alouette.

D. p.: *Y a-t-il vraiment adaptation aux goûts du public?*

F. B.: Non. Car le public a passablement évolué. D'ailleurs, le drame du cinéma commercial, c'est que, chaque année, la vente des billets baisse. N'est-ce pas la preuve que les spectateurs choisissent leurs films alors qu'autrefois on « allait au cinéma »? Lorsqu'il n'y a pas de programmes attirants, on préfère regarder la T. V. Cela me paraît une bonne chose, mais ne prétendons pas que les gens n'ont que le cinéma qu'ils méritent.

D'autre part, pourquoi ne pas le dire, les gens sont déçus du cinéma pour mille raisons qui devraient faire l'objet, de la part du commerce cinématographique, d'une étude du marché. Il faudrait voir si les séances sont placées aux bonnes heures, si elles sont convenablement organisées, s'il n'y a pas trop de clichés publicitaires, de mauvaises projections, de fauteuils peu accueillants, d'entractes gênants. Enfin, il faudrait revoir à la lumière d'études les réactions du public à l'égard des films qui lui sont montrés.

Cinéma et télévision

D. p.: *A ce propos, une espèce de sang nouveau n'est-il pas apporté au cinéma par la T. V.? A l'étranger, aux Etats-Unis notamment, la T. V. a eu une influence bénéfique sur le cinéma.*

F. B.: Du fait même que la T.V. a créé une concurrence, elle a ébranlé le cinéma et fait tomber toute une série de branches mortes. Le cinéma moyen, le cinéma-pour-grand-public est voué à une mort certaine. Sans jouer aux prophètes, on peut être assuré que le cinéma de demain aura deux aspects fort distincts. D'une part, un cinéma à grand spectacle, cinérama, circarama, avec large mise en scène et couleurs.

D'autre part, une sorte de cinéma de chambre qui passera dans des salles d'essais. En fait, le cinéma connaîtra un destin assez proche de celui de la musique. D'une part, les fanfares, les orphéons, la chanson, la musique populaire, et, d'autre part, un art qui attirera un public beaucoup plus restreint.

D. p.: *Tout ce qui est actuellement l'apanage du cinéma passera-t-il à la T. V. ?*

F. B.: En tout cas, sur le plan de l'actualité, il est évident que la T. V. a fait vieillir le cinéma d'un coup; encore que les actualités cinématographiques puissent conserver des caractéristiques intéressantes. Tout ce qui est cinéma moyen mi-divertissant, mi-psychologique, sera vu à la T. V. en famille. On ira au cinéma pour voir des films difficiles comme on va écouter aujourd'hui du Strawinsky, du Boulez.

D. p.: *Et que pensez-vous des télécinémas, salles équipées de T. V. sur grand écran?*

F. B.: C'est un autre problème: celui de la technique. Le cinéma pellicule, par exemple, est voué à la mort puisqu'on peut inscrire des films sur fil d'acier et puisqu'on peut en expédier à travers les ondes. Mettre des bobines dans des boîtes, envoyer les boîtes par chemin de fer ou par avion, ce sera bientôt le moyen âge. Des problèmes se poseront à un autre niveau: la diversification des spectacles, les censure sans doute facilitées parce qu'agissant à la source. Peu d'images arriveront en marge des grands circuits stratifiés.

D. p.: *Mais alors ce système de projection d'une seule source pour tout un pays ne risque-t-il pas de faire naître sur un plan européen ou mondial une censure comparable à celle qui existe déjà à la T. V. suisse: un film interdit dans un canton ne passe pas, ni une séquence coupée dans un autre canton?*

F. B.: La concentration de l'information devrait nous intéresser tous au premier chef. Actuellement, la civilisation des « mass media » montre que, plutôt que de pousser le public vers une prise de conscience des situations; elle le mène, au contraire, vers une sorte de digestion, une façon d'avaler l'information lue (ou plus exactement vue) sans esprit critique. Il est de plus en plus utile de jeter dans cette espèce de flot d'informations prédigérées des noyaux plus difficiles à assimiler ou qui, simplement, agacent les dents.

Malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons pas admettre

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la lettre d'un lecteur de « Domaine public » qui exigeait le remboursement de ses billets parce que, pour des raisons commerciales, le film « Mon Oncle » avait été coupé, sans avertissement au public, de deux scènes importantes.

En retour, il a reçu la réponse suivante:

CINÉMA DU BOURG
Rue de Bourg 51
Lausanne

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre lettre du 16 crt. et nous nous permettons de vous donner l'avis suivant: Avant de perdre votre temps pour nous donner une leçon, nous vous prions de vous renseigner sur la renommée de notre salle qui est en outre le seul cinéma de Suisse Romande à avoir l'honneur d'être membre de la Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai à Paris.

Malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons pas admettre votre réclamation.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cinéma du Bourg
(Signature illisible)

Annexe: Pour que vous ne perdiez pas le contact avec le plus petit et le plus vieux Cinéma de Lausanne nous vous offrons 1 billet de faveur.

Copie à « Domaine Public » Case Chauderon 142, Lausanne.

Lausanne, le 27 janvier 1964

Estimant qu'il ne s'agit pas d'une question de faveur, mais de justice, M. D. J., avec l'appui de « Domaine public », ouvrira action civile pour obtenir ou le droit de voir le film intégralement ou un dédommagement complet.

Ceci dit, nous reconnaissons une fois encore les mérites de cette salle et l'estime dont elle jouit auprès des cinéphiles.

Mais il sera intéressant de connaître la jurisprudence sur ce sujet: C'est le juge de paix qui la fixera. Attendez!

Entracte!

La Suisse, l'Afrique du Sud et un ordre de droit international

Une affaire réglée

L'affaire est retombée dans l'oubli. Réglée à satisfaction, pourrait-on croire. La Suisse exportera encore ces quelques batteries de D.C.A. puisqu'elles ont été commandées, a dit le Conseil fédéral, en 1961, à un moment où la situation n'était pas grave — en fait, c'était plusieurs mois après les massacres de Shaperville et de Durban qui ont marqué le début d'une guerre civile larvée — et puisqu'il s'agissait, disait encore le Conseil fédéral, d'armes défensives, qui ne pouvaient être tournées contre une fraction de la population. Or, le « Berner Tagwacht » du 14 décembre 1963 rappelait opportunément la présentation organisée, il y a deux ans, dans la région de Thoun où « la démonstration fut faite de l'efficacité qu'ont justement les batteries de défense anti-aérienne Bührle 35 millimètres dans des engagements à terre, contre des objectifs d'infanterie ». Mais qu'importe, n'est-ce pas, puisque désormais toute exportation d'armes livrées au gouvernement de M. Verwoed est interdite.

Le beurre des canons

Mais alors que toutes les grandes fabriques d'exportation suisses ont pris pied dans le monde entier avec des filiales qui leur laissent une grande liberté de transaction pour tourner les frontières, les douanes et les interdits, les maisons suisses d'armement font-elles exception ? On peut en douter quand M. Chaudet lui-même déclarait précisément à propos d'une démonstration de batterie anti-aérienne de la firme Bührle, à Cèrlikon: « ... qu'une exportation de

cette arme ne pouvait avoir lieu sans que le Conseil fédéral y ait consenti, **mais que rien n'empêcherait, d'ailleurs, la firme en question de faire fabriquer sa batterie anti-aérienne dans une de ses succursales étrangères.** » (E. Pn., « La Suisse », 1^{er} mai 1959.) Rien ne l'empêche, en effet. Rien ne l'empêchera par le jeu d'une holding de faire rentrer ensuite le bénéfice en Suisse. Ainsi nous aurons l'argent des canons et le beurre de la bonne conscience.

« Une évolution qui mérite votre intérêt » (sic)

Il est évident aujourd'hui que la guerre au sud du tropique du Capricorne sera à la fois civile et continentale. A la conférence d'Addis-Abéba, les Etats indépendants d'Afrique ont marqué avec force leur décision de libérer un jour l'Afrique du Sud. Les « Afrikaner », eux, préparent méthodiquement leur défense à la frontière, sur les côtes, et à l'intérieur du pays. Dans « La contre-révolution en Afrique », Jean Ziégler écrit: « Au 1^{er} janvier 1963, le nombre des permis de port d'armes à feu délivrés à Johannesburg à la population blanche — seule autorisée à en posséder — se chiffrait à plus de cent mille, soit une arme pour quatre personnes... et les demandes de port d'armes se multiplient rapidement. » (p. 157.) S'appuyant sur les bastions katangais et rhodésien, l'Afrique du Sud est capable de mener durement et victorieusement la guerre. Le travailliste John Hatch qui vient, dans le « New Statesman » du 17 janvier 1964, de publier un article important sur ce sujet (« Labour's Hidden Icebergs »: Confronting Apartheid) arrive aux mêmes conclusions.

Or pendant ce temps, dans de nombreux journaux romands passent des annonces de la « South Africa Airways » (par exemple, « Journal de Genève » du 3 novembre 1963) d'un involontaire humour noir, si l'on ose dire:

« De nombreuses marques suisses renommées dans le monde entier ont déjà solidement pris pied en Afrique du Sud, ce marché en progression continue. Depuis 1950, le revenu national sud-africain a plus que doublé. C'est le signe évident d'une situation économique saine, d'une évolution qui mérite votre intérêt. Venez vous informer sur place! »

Et d'énumérer parmi les maisons suisses qui ont déjà solidement pris pied: les chocolats, les montres, la Société genevoise d'instruments de physique, la Chemische Fabrik Schweizerhalle, Wild Heerburgg, Paillard et **Bührle & Cie.**

Comme un membre de plein droit

Quand la guerre éclatera en Afrique du Sud, nous découvrirons que les intérêts capitalistes suisses n'y sont pas seulement ceux des marchands de canons. Saurons-nous alors les faire taire? Et si les Nations Unies sont appelées à jouer dans ce conflit un rôle capital, notre pays aura-t-il alors l'attitude qu'on est en droit d'attendre de lui et qu'on peut définir ainsi:

La Suisse est bien placée, par sa neutralité, pour ne prendre aucune initiative offensante, mais cela ne suffit pas. Elle doit justifier sa non-participation aux charges de l'Organisation des Nations Unies par un comportement international qui soit scrupuleusement conforme à celui d'un membre de plein droit.

Panification: Drôle de mouture pour farine blanche

On nous avait signalé l'intérêt d'une étude sur le prix du pain. Nous avons abordé ce sujet, ignorant et naïf comme un Parisien, avec plus de souvenirs de catéchisme d'enfance — « pain gagné à la sueur du front », « ne pas tourmenter le pain » — que de science économique sur la mie et la mouture.

Or qui étudie le mécanisme du prix de la farine en apprend davantage sur la politique suisse que par l'exégèse de vingt discours de sept conseillers fédéraux.

Voici ce que nous avons découvert:

Bon prix pour le paysan; bas prix pour le consommateur, mais...

L'industrie d'exportation et la paysannerie sont deux piliers du régime politique suisse. Les paysans souhaitent que leurs produits soient écoulés à des prix rentables, compte tenu de leurs frais de production extraordinairement élevés; l'industrie d'exportation souhaite, elle, que les salaires puissent être adaptés à un indice du coût de la vie très bas. Deux exigences contradictoires: avec l'agriculture la moins concurrentielle qui soit, il faut nourrir les ouvriers de l'industrie qui se veut la plus compétitive sur les marchés mondiaux.

La solution de ce problème est la suivante en ce qui concerne le blé:

1. La Confédération garantit aux paysans un prix rémunérateur pour leur blé; elle assure elle-même l'achat de leur production; en 1963, elle a payé 71 francs le quintal (blé du type I), alors que le prix moyen du marché mondial était de 35 fr. 50 environ, franco frontière pour le canadien, et de 26 francs pour le français
2. Mais le prix du blé indigène ne peut avoir aucune conséquence sur le coût de la vie, puisqu'en vertu de l'article 21 de la loi sur l'approvisionnement du pays en blé, le Conseil fédéral fixe le prix de vente aux meuniers sur la base du prix moyen du blé étranger de qualité équivalente (on se fonde sur la moyenne des douze derniers mois

écoulés). Donc les intérêts des consommateurs devraient être sauvegardés.

Or pour le blé de première qualité, le prix de vente aux meuniers est de 45 fr. 05 (prix mondial: 35 fr. 50). D'où vient la différence? Elle est de taille.

Blé en stock

Comme dans un restaurant français où, au prix du menu, vous voyez ajouter le prix du couvert, celui de la serviette, celui du pain, celui du service, la Confédération ajoute au prix du blé mondial diverses taxes d'importation (frais de stockage, droits de douanes, de statistiques, etc...).

Il vaut la peine de s'arrêter un instant au problème des frais de stockage. C'est l'article 23^{bis} de la Constitution qui précise que la Confédération entretient les réserves de blé nécessaires pour assurer l'approvisionnement du pays. La loi du 20 mars 1959 fixe à 410 000 tonnes les réserves permanentes. La répartition de cette réserve entre les meuniers, les marchands grainiers et l'Administration est extrêmement complexe. Peu importe, ici, le détail. Qu'on sache que la Coopérative des céréales fourragères (C. C. F.) a créé une caisse qui couvre ces frais d'emménagement. La plus grande part de ces frais, soit 9 millions, est payée par des taxes d'importation, qui viennent en supplément des taxes douanières habituelles.

Plus il y aura de blé indigène, plus la farine sera chère

Jusqu'à-là, nulle tricherie, semble-t-il. Certes, c'est le consommateur qui paie, mais enfin, dira-t-on, cette dépense pour les réserves de blé répartie sur l'ensemble de la consommation ne doit pas être si lourde.

C'est qu'il vous manque encore un élément. Que représentent nos importations? Contrairement à ce qu'on imagine, car les citadins ignorent que la productivité augmente aussi dans l'agriculture, elles ne font que le 30 % de notre consommation de farine.

La production indigène couvre le 70 % de nos besoins.

Or, c'est l'importation seule qui paie les frais spéciaux de stockage, nous l'avons dit. Si elle diminue, les frais d'emménagement, selon la logique du système, se répartissent sur un nombre de quintaux plus petit, la taxe est donc d'autant plus élevée. Cette taxe est aujourd'hui de 2 fr. 85; mais si la C. C. F. veut faire face à ses charges, elle devrait être portée à 5 fr. 69. Elle doublerait encore, si les importations diminuaient de moitié.

Avec cette pratique, il y a beaucoup de dindonnés:

1. Le législateur qui s'imaginait avoir fixé le prix du blé à mouture au cours mondial;
2. Le paysan qui, certes, n'y perd rien, mais qui croit que la Confédération lui octroie de ses deniers une subvention importante vu l'écart entre le blé suisse et le blé mondial, alors que la Confédération fait payer au consommateur une bonne partie du cadeau qu'elle prétend octroyer.
3. Le consommateur qui, avec ce système, ne paie pas une fois, mais plusieurs fois les frais de stockage et une bonne part de la subvention à l'agriculture.

Une mesure simple pour lutter contre la hausse

Si les importations diminuaient encore, ce système deviendrait absurde. Avec dix wagons passant la frontière, le prix mondial (c'est-à-dire le prix mondial plus les taxes) deviendrait équivalent au prix suisse.

Mais si la Confédération prenait à sa charge les frais de stockage, nous pourrions alors bénéficier réellement du prix mondial. Le coût de la farine, selon nos estimations, pourrait être abaissé de 9,5 à 10 centimes par kilo.

Au lieu de subir de nouvelles hausses, le prix du pain serait stabilisé pour une très longue période. « Le pain est bon », dit la publicité boulangère. Et s'il était bon marché!